

COMMUNE DE FULLY

DOSSIER DE MISE
A L'ENQUETE



PIECE 5

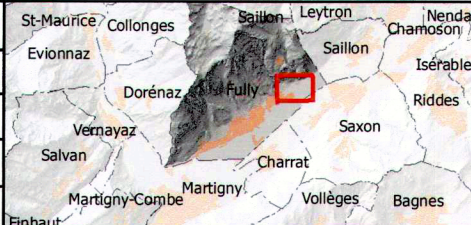
Plan des espaces réservés aux eaux de surface
(ERE)

SITUATION 1 : 2'000



geau
environnements

Date	Projet	Dessin	Contrôle
28.01.16	ar	ar	dt
01.03.16	ar	ar	dt



L'administration communale de Fully
certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par
insertion au Bulletin Officiel du 15.4.16, et
affichage, a été déposé au greffe communal du
15.4.16 au 15.05.16 pour y être
consulté.

le 30.06.2016

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président

Timbre communal

Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 11 6 AOUT 2017

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 11 6 AOUT 2017

Droit de voir l'eau: Fr. 1050.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

L'ATTESTE :

LE CHANCELIER D'ETAT :

Réseau hydrographique

ERE nécessaire (tracé à ciel ouvert)

ERE nécessaire (tracé enterré)

ERE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)

ERE non nécessaire (tracé enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE) Installations existantes

Définitif (eaux à ciel ouvert)

Définitif (eaux enterrées)

Limites communales

Bâtiments

Parcelle

Zones pertinentes pour l'ERE

Zone à bâtir

Zone agricole

Zone de protection nature et/ou paysage

Zone d'estivage

Cadastre forestier

Inventaire de protection (régional-cantonal-fédéral)

Tronçon avec indication de l'ERE